



Projet Éducatif Du Territoire

2016 - 2019



I/ Contexte local et diagnostic

Date de présentation du projet : mai 2016

Collectivité territoriale : Commune de Volvic

Adresse : Mairie de Volvic, 1 place de la résistance - 63530 Volvic.

Téléphone : 04 73 33 50 38

Courriel : enfancejeunesse@ville-volvic.fr

CONTEXTE

La commune de Volvic fait partie depuis janvier 2003 de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans comprenant 6 autres communes : Châtel-Guyon, Sayat, Pulvérières, Charbonnière les Varennes, Saint Ours, Chanat la Mouteyre.

Volvic est un territoire charnière entre la ville et la campagne, de 4563 habitants, situé à proximité de Riom (7 km), de Clermont Ferrand (14 km) et des Combrailles.

Aujourd'hui, le tissu économique, une saison culturelle et des infrastructures sportives de qualité attirent régulièrement de nouveaux habitants. Volvic est un des 7 pôles de vie constituant le Grand Clermont et à ce titre est destiné à accueillir plus de 1 million d'habitants dans les 15 ans à venir.

Sur l'aspect géographique, la commune s'étend sur près de 30 km² et comprend 17 villages dont les 3 plus importants en densité de population (1400 habitants) sont Moulet Marcenat, Tourtoule et Crouzol.

Volvic, c'est avant tout une population riche de sa diversité culturelle et de son dynamisme. Depuis le début du siècle, les carrières de pierre, la Société des Eaux de Volvic et l'entreprise Michelin ont attiré des populations venues notamment d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Turquie qui ont su s'intégrer tout en conservant la richesse de leur culture. La commune bénéficie d'une vitalité remarquable grâce à son tissu associatif bien présent et actif.

I - DIAGNOSTIC

A/ Périmètre :

Quelques chiffres pour connaître le territoire de Volvic :

La répartition des 0-18 ans en 2008

0 à 5 ans : 363 6 à 11 ans : 383 12 à 16 ans : 271 17 à 18 ans : 136

TOTAL : 1153 jeunes de moins de 18 ans représentant ainsi 25% de la population totale de la commune.

Les familles avec enfants de - de 25 ans (en 2009)

1320 familles ce qui représente 25.7% de la population répartis comme suit :

352 familles avec 1 enfant soit 27%

276 familles avec 2 enfants soit 21%
80 familles avec 3 enfants et + soit 6%

B/ Public :

- 1 ensemble scolaire maternelle, élémentaire et collège privé Ste Agnès situé 4, rue du Pont Chapat sous contrat avec l'Etat qui n'a pas souhaité appliquer cette réforme.
- 3 écoles publiques réparties comme suit :
 - une école maternelle « La Clé des Chants » située en centre bourg
Effectifs 2015/2016 : 117
Nombre de classes : 4
 - une école élémentaire « Gustave ROGHI » située en centre bourg
Effectifs 2015/2016 : 215
Nombre de classes : 10 dont une classe de CLIS
 - une école primaire « Michel Champleboux » située dans le village de Moulet Marcenat (7 km de Volvic bourg)
Effectifs 2015/2016 : 103
Nombre de classes : 2 classes d'élémentaire et 2 classes de maternelle (1 PS/MS et 1 GS/CP)

Le public concerné par la mise en place de ce PEDT est donc de 435 élèves.

Depuis de nombreuses années, les écoles du centre bourg accueillent des publics spécifiques, représentant en moyenne 11 élèves d'ULIS et 35 enfants du voyage.

C/ Durée :

3 ans : de septembre 2016 à juin 2019

D/ Une politique éducative volontariste sur la commune :

La commune est co-signataire d'un contrat enfance jeunesse intercommunal du territoire de Volvic Source et Volcans pour la période de 2014 à 2017. Depuis 2011, la commune s'est dotée d'un coordonnateur enfance jeunesse et d'un responsable des affaires scolaires pour le suivi de cette politique éducative.

1. Les accueils de loisirs

Les accueils	Les structures	Horaires de fonctionnement			Public
		Matin	Pause méridienne	Soir	
Accueil périscolaire	Les lutins 6/11 ans	7h30-8h30	11h45-13h45	15h45-18h30	Primaires
	Les écureuils -6ans	7h30-8h30	11h30-13h45	16h-18h30	Maternelles
	Les écureuils +6ans	7h30-8h30	11h45-14h10	16h10-18h30	Élémentaires
Accueil extrascolaire mercredi	Les lutins 6/11 ans	11h30-18h30			3/11ans
	Les écureuils -6ans				3/5 ans
	Les écureuils +6ans				6/11ans
Accueil extrascolaires vacances scolaires	Les écureuils	7h30-18h30 fonctionnement journée ou 1/2 journée avec ou sans repas (fermé 1 semaine à Noël et mois d'août)			3/11ans
Accueil extrascolaire jeunes	Espace Jeunes	13h30-18h30 ouvert sur les vacances scolaires (fermé 1 semaine à Noël et mois d'août) possibilité de varier suivant les projets d'animations			11/15 ans
Passerelle sur les vacances scolaires	Espace Jeunes + Les écureuils	Proposée pour les enfants à partir de 10 ans, entre l'accueil de loisirs et l'espace jeunes afin de faire un lien entre les 2 structures et de favoriser le passage de l'une à l'autre.			

2. Les interventions communales en milieu scolaire

La commune met à disposition depuis plusieurs années deux intervenants municipaux en milieu scolaire : un pour les APS et un pour l'enseignement musical.

3. Le Conseil Municipal des Jeunes

Depuis février 2013, la commune s'est dotée d'un conseil municipal des jeunes ouvert aux collégiens (collège public Victor Hugo et collège privé Ste Agnès) pour un mandat de 2 ans. Il a vocation à faire du jeune un citoyen de demain en l'impliquant dès maintenant dans la vie locale.

Cette politique éducative forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui poursuivre dans cette refondation de l'école avec pour objectifs de renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants.

Le maître mot est donc la co-éducation, car aujourd'hui l'éducation ne doit plus être uniquement la préoccupation des enseignants mais aussi celle de tous les acteurs œuvrant pour les enfants.

4. Les séjours de vacances intercommunautaires 6/17 ans

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, les communes membres de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans (VSV), se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de l'organisation des séjours de vacances en direction des enfants et des jeunes de 6 à 17 ans en créant à cet effet, à l'échelon

communautaire, un service commun dénommé « Mutualisation de l'organisation des séjours de vacances ».

Cette mutualisation a pour vocation :

- De diversifier l'offre de séjours pour les enfants des collectivités concernées
- De partager les ressources variées tout en les optimisant
- D'ouvrir les séjours à un public plus large
- De créer du lien entre les jeunes des différentes communes de VSV

II/ Projet : Elaboration et structure de pilotage

A/ Le temps de la concertation avec les partenaires

Par délibération en date du 15/02/2013, les élus ont demandé à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du report de la mise en place de la réforme à septembre 2014 afin de se donner le temps d'une concertation pertinente et efficace. Aussi, dès octobre 2013 les élus ont mis en place des réunions avec les différents partenaires : équipes enseignantes des 3 écoles, le représentant de l'inspection académique de la circonscription Riom Limagne, des représentants des parents d'élèves élus de chaque école, des agents communaux affectés aux services affaires scolaires et enfance-jeunesse.

Cette concertation a abouti à une organisation par école (Annexe 1) qui a été transmise au service de la DASEN en date du 25 février 2014 et qui a été validé par le conseil départemental de l'Éducation Nationale le 23/04/2014.

B/ Les valeurs éducatives et les objectifs du PEDT :

Les différents échanges entre les partenaires lors de la concertation ont permis d'identifier trois grandes valeurs éducatives qui sont :

- Respect de soi
- Respect des autres (incluant laïcité)
- Respect de l'environnement (incluant citoyenneté)

Par ailleurs, une attention sera portée au développement des usages du numérique.

Ce travail autour de ces grandes valeurs doit privilégier la découverte, la valorisation des ressources du territoire (patrimoine naturel et architecturale, cultures, ...) et l'éducation à la citoyenneté.

La raison d'être du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs communaux.

Les objectifs et moyens du PEDT sont :

Objectifs	Moyens
Favoriser la réussite de l'élève à l'école	Organiser les rythmes scolaires 24h répartis en 9 demi-journées / Dédier les matinées aux apprentissages fondamentaux
Favoriser l'attention et la concentration des élèves	Organiser les rythmes scolaires 24h répartis en 9 demi-journées
Proposer des rythmes hebdomadaires et journaliers moins fatiguants	Pas plus de 5h15 d'enseignement par jour
Renforcer l'accès aux activités éducatives et culturelles en étant vigilant à la qualité de celles-ci	Proposer des nouveaux temps d'animation (animations ou/et ateliers découverte)
	Encadrement par des personnes qualifiées et diplômées
	Fournir du matériel pédagogique adéquat
Impulser un travail en coéducation entre l'éducation nationale et les services communaux	Proposer des projets d'animation en lien avec les projets d'écoles et le projet pédagogique de l'ALSH
	Réunions d'échanges avec les différents acteurs (réunions de concertation et comité de suivi)
Transmettre et faire vivre les valeurs : liberté, égalité, fraternité	Proposer des actions qui transmettent l'éducation au droit, devoirs, diversité interculturelle

C/ La communication

Après une phase de communication intensive pour informer les familles des changements occasionnés par ces nouveaux rythmes, notre communication devient plus ponctuelle, avec :

- La distribution dans les cartables en fin d'année scolaire du dossier unique d'inscription aux services Education Enfance Jeunesse et en version téléchargeable sur le site internet de la ville.
- Fiches inscriptions aux ateliers découverte et aux espaces des cartables des écureuils et des lutins
- Réalisation d'un clip vidéo sur les ateliers découverte présentée lors d'une commission éducation enfance jeunesse puis une mise en ligne sur le site de la ville

- La publication régulière d'articles (annexe 2) dans le bulletin municipal et article de presse
- La communication ponctuelle (annexe 3) aux familles concernant des projets d'animation mis en place sur les ateliers découverte (exp « Des goûts et des couleurs »)

D/ La mise en œuvre de l'organisation

La journée de l'enfant doit être envisagée dans sa globalité et doit ainsi respecter son rythme et être en harmonie avec les temps scolaires.

Lors de la concertation nous nous sommes attachés à tenir compte aussi des spécificités de chaque école en terme d'accès aux infrastructures municipales (complexe sportif, dojo, médiathèque, centre culturel,...) des publics spécifiques, de locaux disponibles afin d'assurer une égalité d'offre de service à l'ensemble des écoliers volvic.

La création d'un guichet unique, en septembre 2014, permet aux familles d'avoir un seul interlocuteur pour toutes les questions liées aux affaires scolaires. Dans un souci de simplification des démarches pour les familles, un dossier unique a été instauré pour l'inscription aux services proposés par la commune. (Annexe 4)

➤ Les nouveaux horaires d'école à partir du 02/09/14 sont :

🚦 Ecole maternelle La Clé des Chants, 2 avenue de la Liberté – Volvic
Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30 et 13h45/16h
 mercredi : 8h30/11h30

🚦 Ecole élémentaire Gustave Roghi, 3 rue de Chancelas – Volvic
Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h45 et 14h10/16h10
 mercredi : 8h30/11h30

🚦 Ecole primaire Michel Champeboux à Moulet Marcenat - Volvic
Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h45 et 13h45/15h45
 mercredi : 8h30/11h30

➤ Les horaires des nouveaux temps à partir du 02/09/14 :

🚦 ALSH « Les écureuils + 6ans » sur l'école Elémentaire G. Roghi
 De 11h55 à 12h40 et de 13h15 à 14h

🚦 ALSH « Les écureuils – 6ans » sur l'école Maternelle La Clé des Chants
 De 13h à 13h45

🚦 ALSH « Les lutins – 6ans » sur l'école Maternelle Moulet Marcenat
 De 13h à 13h45

🚦 ALSH « Les lutins + 6ans » sur l'école Elémentaire Moulet Marcenat
 De 15h55 à 16h40

Les nouveaux temps se décomposent entre des temps d'animation et des ateliers découverte (Annexes 5 et 6). Ils sont facultatifs et gratuits et ne doivent pas venir en concurrence avec les activités extra-scolaires (école de musique, associations sportives, activités artistiques,...) proposées sur le territoire. Ces nouveaux temps ne doivent pas engendrer de la suractivité pour les enfants mais réguler leurs rythmes tout en leur permettant de découvrir des activités de manière ludique. Ces activités sont dispensées uniquement sous forme d'initiation et de découverte.

Une attention toute particulière a été apportée sur le respect des attentes physiologiques des enfants de maternelle en proposant des temps de repos, sieste et/ou de temps calme.

➤ Les temps d'animation

Les temps d'animation sont des activités thématiques et encadrées mais sans obligation de continuité, en alternance sur la semaine. Les animations proposées doivent d'adapter aux situations journalières (météo, effectifs, actualité, saison, envies des enfants ...) et les inscriptions se font le jour même.

Exemples pour les maternelles : coloriages, devinettes, activités manuelles (bracelets, pâte à modeler, ...), activités de motricité, jeux d'éveil, jeux de construction (kappla, lego, ...), temps calme avec écoute de musique douce.

Exemples pour les élémentaires : jeux de société, bibliothèque, jeux collectifs, activités manuelles (scoubidous, bracelets perles...).

➤ Les ateliers découverte :

Objectifs et contenus

sensibiliser et faire découvrir un domaine spécifique de manière ludique (pas de surcharge d'apprentissage scolaire).

- Mise en place entre 2 périodes de vacances à raison de 1fois/semaine sur une durée de 45 minutes.
- Progression pédagogique à chaque séance.
- En lien éventuel avec les projets d'écoles et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Respecter et positionner sur au moins une thématique du PEDT (Respect de soi, de l'autre ou de l'environnement).

La démarche pédagogique est de privilégier le travail collectif, respecter la mixité âge/sexe dans les groupes.

Les groupes sont constitués avec un nombre d'enfants restreint (maximum 14 enfants) pour faciliter la cohésion et la convivialité au sein du groupe.

- Valoriser le projet (expo, présentation publique, réalisations...) pourra être proposée au terme de chaque atelier.
- Mettre en place de temps d'évaluation à l'issue du cycle, avec les enfants et l'équipe municipale.
- Proposer un encadrement qualifié ou expérimenté (dans l'éventualité où l'intervenant n'aurait pas d'expérience dans l'encadrement d'enfants il devra le signaler et une aide pourra être proposée).

- Les intervenants sont garants du bon déroulement de l'atelier (sécurité, matériel, locaux adaptés...).

-

Conditions de participation :

- Les ateliers découvertes seront proposés aux enfants en amont et feront l'objet d'une inscription, qui aura pour but de les responsabiliser et de les obliger à une assiduité.
- 1 atelier découverte possible /an pour les maternelles.
- 1 atelier découverte possible /cycle pour les élémentaires soit 5 au maximum par an.
- 1 programme est proposé à chaque cycle.

➤ Ouverture des espaces « Le cartable des écureuils et des lutins »

Pour rester en accord avec l'allègement des journées des enfants visé par les nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis septembre 2014, cet espace (salle de classe ou salle d'activités) est ouvert uniquement les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h15(temps facultatif). Comme le recommande la réforme et dans l'intérêt des enfants il n'est pas raisonnable de leur demander de rester chaque soir 45 min à faire du travail scolaire après 5 heures de classe. C'est pourquoi, pour chaque enfant inscrit, cet espace sera accessible uniquement 2 soirs par semaine au choix. Et il lui sera demandé d'adopter une attitude de travail. Chaque espace est ouvert à 14 enfants maximum sous la surveillance d'animateurs qui veilleront à favoriser un climat propice au travail.

E/ Ouverture au pratiques numériques

Dans le cadre d'un plan numérique municipal impulsé par l'Etat, l'implantation de ces nouvelles pratiques auprès des enfants et de leurs familles est une priorité pour les élus Volvicois.

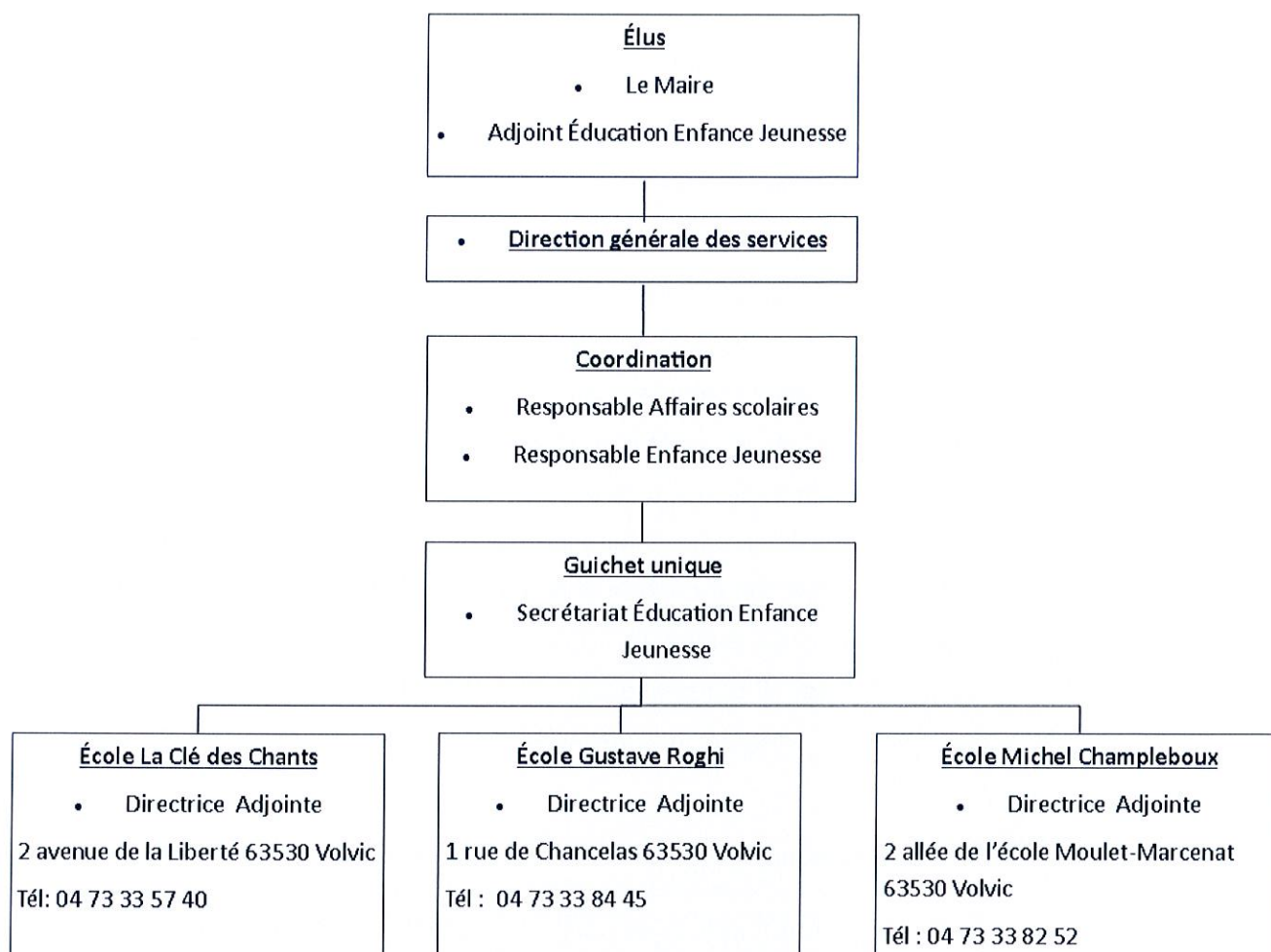
Objectifs :

- Développer des méthodes d'apprentissage et d'animations innovantes pour favoriser la réussite scolaire et l'autonomie
- Former les futurs citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique
- Préparer les enfants aux emplois digitaux de demain
- Réduire les inégalités scolaires, culturelles et sociales
- Créer du lien entre les différents acteurs
- Faciliter l'expression et les échanges d'information et leur synthèse
- Développer l'esprit critique à travers les pratiques multimédia
- Faciliter les démarches administratives (inscriptions, paiements...)
- Apprendre à rechercher l'information utile

Moyens :

- Mise en place de TNI (Tableaux numériques interactifs) et de classes mobiles (tablettes) sur 2016/2018
- Formation des enseignants et des animateurs à ces nouvelles pratiques
- Elaboration d'une charte d'utilisation et de mutualisation du matériel
- Mise en place du paiement et inscriptions en ligne sur 2016/2019
- Evaluation de projet

F/ La coordination du projet



Nom et fonctions des Correspondants :

- Séverine PAULET (Responsable Affaires Scolaires)
- Damien CHAMPROUX (Responsable Enfance Jeunesse)

III/ Evaluation et suivi du PEDT

A/ Commission éducation, péri et extrascolaire et restauration

Par délibération en date du 3 avril 2014 le conseil municipal a mis en place une commission éducation, péri et extrascolaire et restauration composée de :

- M. le Maire, président de la commission
- 3 représentants des équipes enseignantes
- 4 représentants des parents d'élèves

- 4 élus municipaux
- 3 personnes qualifiées

Cette commission se réunit au minimum 2 fois/an et a pour but de suivre la mise en place de la réforme sur le territoire et d'en faire une évaluation et d'élaborer des propositions d'amélioration. Elle peut aussi être consultée sur certains autres domaines : menus, tarification,...

Le travail de cette commission s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation engagée depuis octobre 2013. Elle est un organe consultatif sur les sujets liés aux enfants et aux jeunes de la commune.

Elle s'appuie sur des éléments d'évaluation apportés par les différents partenaires (réunion d'équipe animateurs et/ou ATSEM, réunions bilan avec les équipes enseignantes, les conseils d'école,...).

B/ Les modes d'évaluation

- Evaluation quantitative : avec une synthèse de la fréquentation des enfants sur les différents temps d'accueil péri et extrascolaire (animation, ateliers découverte, péri scolaire matin et soir, pause méridienne, études, ALSH mercredi et vacances scolaires) et le nombre d'enfants externes participant aux nouveaux temps.
- Evaluation qualitative :
 - bilans avec les enfants sont prévus à la fin de chaque atelier découverte,
 - retours des conseils d'enfants,
 - retours des conseils d'école,
 - bilans périodiques avec les équipes d'animateurs, d'ATSEM et intervenants municipaux,
 - rencontres avec les différents partenaires du projet (enseignants, parents, Inspecteur d'Académie, ...).
 - Questionnaires, enquêtes quantitatives et qualitatives

Les bases pour l'évaluation et la définition de critères sont les suivantes :

- les liens entre les projets d'animation et le PEDT,
- la satisfaction des enfants (assiduité, régularité, enthousiasme, mécontentement, ...),
- Le bénéfice physiologique de la mise en place des nouveaux rythmes (fatigue, concentration de l'élève, ...),
- Bénéfices sur les acquis scolaires
- la satisfaction des animateurs, ATSEM et intervenants (implication, temps de préparation, mise à disposition de matériel, ...),
- la satisfaction des parents,
- les temps de transition entre le temps scolaire et le périscolaire,
- l'utilisation des locaux,
- la mise en place de temps en coéducation (échanges entre enseignants et équipe d'animation sur les problématiques CLIS et enfants du

- voyage, recherche de lien entre projet d'école et projet d'animation, échange sur les besoins d'aménagement, ...),
- la participation au réseau des coordonnateurs enfance-jeunesse du département qui a pour objectif le partage d'expériences entre collectivités,
 - les incidences financières sur le budget communal.
 - Incidence sur les pratiques extra-scolaires associatives
 - Impact sur l'organisation des services éducation enfance jeunesse (formation, management...)
 - Impact sur l'organisation familiale et professionnelle des parents

Ces critères d'évaluation pourront évoluer selon les souhaits de la commission. Les résultats des évaluations seront pris en compte pour modifier l'offre d'animation et son organisation sur la durée du PEDT.

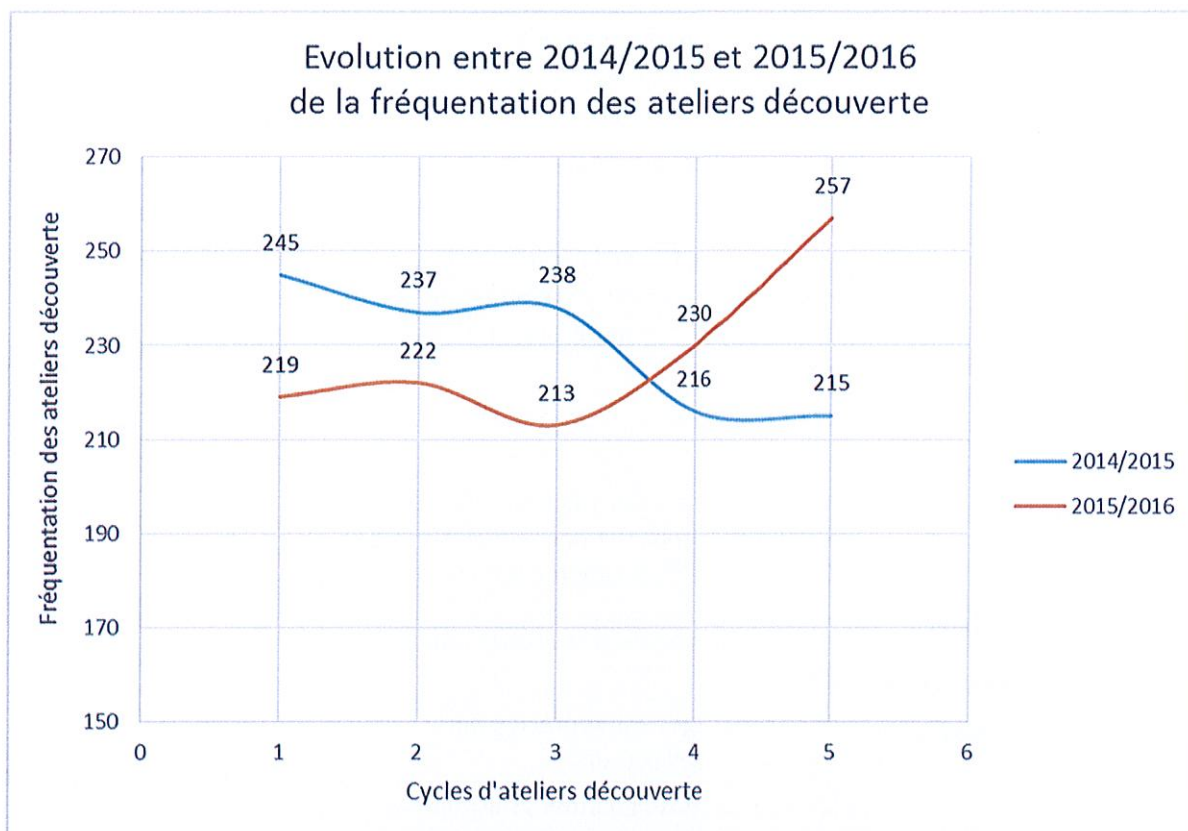
Toutefois, les souhaits éducatifs qui pourront être exprimés par les différents partenaires devront être confrontés aux principes de réalité : contraintes liées aux transports scolaires gérés par le CD63, la localisation des infrastructures municipales (interne et externe aux écoles), les moyens humains et financiers disponibles, ...

C/ Bilan du 1^{er} PEDT 2014/2016

Les modes d'évaluation :

- 2 réunions bilan ont été organisées avec les membres de la commission éducation enfance jeunesse, une 1^{er} en décembre 2014 après 1 trimestre de fonctionnement et une 2^{ème} en mai 2015 après une période entière d'observation.
- Bilans écrits à l'issue de tous les ateliers découverte
- Réunions régulières de bilan avec les équipes entretien, restauration, ATSEM et animation présentes sur ces nouveaux temps
- Elaboration d'un bilan quantitatif sur la fréquentation de ces nouveaux temps

Évaluation d'étape :



	Points positifs	Points à travailler
Bien être et rythme de l'enfant	Aménagement par l'équipe d'animation d'espaces de jeux à effectif restreint, favorisant ainsi un climat apaisé	Obligation par les directives académiques de limiter le temps de sieste à 1h30, les enfants restent fatigués car ils doivent être réveillés
	Présence d'animateurs sur le temps de repas qui assurent l'animation et veillent ainsi à maintenir un bon climat sur ce temps	Le constat est fait que certains élèves externes réintègrent l'école plus tôt pour ces nouveaux temps alors qu'ils pourraient rester en dehors du collectif plus longtemps
	Les enfants sont sources de propositions pour soumettre des changements d'organisation pour améliorer le déroulement du repas	Sensibiliser les familles sur le fait que ces nouveaux temps sont facultatifs (attention à la suractivité)
	Rallongement de la pause méridienne pour les élémentaires apprécié par les enfants les jours où la météo est clémente	Enfants restent fatigués, du fait de l'enchaînement des différents temps d'accueils, particulièrement en fin de semaine, avec le mercredi matin en plus
	Rallongement de la pause méridienne profitable aux enseignants d'élémentaire pour leurs préparations	Rallongement de la pause méridienne pour les élèves d'élémentaires trop longue pour eux les jours de pluie (enfermement)
L'enfant élève	Avoir privilégié le temps de repos et de sieste pour les enfants de maternelle est très profitable au retour en classe de l'après-midi	Le retour en classe pour les maternelles ayant fait la sieste s'avère peu efficace

	Réaménagement des temps d'enseignement, matinée de 3h15 et après-midi de 2h est bénéfique pour les apprentissages	Le retour du pic de vigilance chez l'enfant annoncé, ne semble pas se confirmer pour les maternelles
	Une organisation de la matinée du mercredi plus souple et plus ludique a été mise en place par les enseignants de la maternelle	Le niveau de fatigue des enfants de maternelle augmente tout au long de l'après-midi Les enfants et les enseignants regrettent la récréation de l'après-midi pour le rythme et la concentration
Ateliers découverte et activités	Présentation du clip vidéo sur les ateliers découverte, apprécié par les membres de la commission éducation enfance jeunesse	Manque de locaux sur l'école de Moulet, particulièrement par mauvais temps
	Satisfaction des enfants concernant l'offre d'activités	Les parents souhaiteraient un peu plus de communication sur les offres d'activités
	La mixité d'âges est appréciée par l'ensemble des acteurs	
	Les équipes enseignantes soulignent la pertinence, la qualité et la diversité des ateliers découverte	

Le temps que la commune de Volvic a consacré à la concertation avant la mise en place des nouveaux rythmes a été bénéfique. En effet après 2 ans de fonctionnement le bilan est majoritairement positif pour l'ensemble des acteurs.

Les échanges réguliers entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, ATSEM, élus, ...) ont facilités la prise en compte des ajustements à opérer tout au long du PEDT. Ce travail participatif, engagé lors de la concertation, s'est poursuivi à travers la commission éducation enfance jeunesse. Il témoigne d'une réelle volonté de coéducation sur le territoire.

Maire de Volvic
Mohand HAMOUMOU



Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale
Philippe TIQUET

Directeur départementale de la cohésion sociale
Alain BLETON

Directeur de la CAF 63
Bernard TRIVIAUX